



**Université Ecologique
De Bucarest (UEB)**



**Centre International de Drept Comparé
de l'Environnement (CIDCE) de Limoges (France)**

**Les colloques internationaux de droit de l'environnement de Bucarest
– 3^e Edition –
*L'effectivité du droit international et comparé de l'environnement et les
indicateurs juridiques***

– Bucarest, Casa Ecologiei, 16–17 juin 2026 –

L'effectivité de la législation environnementale et une incapacité chronique et quasi-générale à garantir sa conformité constituent un problème majeur, et encore plus dans une période de crises multiples, qui se chevauchent et interdépendantes ainsi que des revers écologiques comme l'actuelle. Malgré la prolifération des réglementations et la multiplication et la diversification des structures institutionnelles dans le domaine, la mise en œuvre complète de la normativité juridique environnementale reste plutôt un objectif. Des évaluations pertinentes montrent qu'une mauvaise application de la législation environnementale est une tendance mondiale qui aggrave les menaces écoclimatiques. Même si le nombre d'actes législatifs adoptés depuis la Déclaration de Stockholm (1972) a été multiplié par 38 à 40, l'incapacité à les mettre pleinement en œuvre reste l'un des principaux obstacles à l'atténuation du changement climatique, à la réduction de la pollution généralisée et à la prévention de l'érosion de la biodiversité. Les réglementations environnementales ont connu des évolutions quantitatives et qualitatives substantielles au cours des 54 dernières années ; La constitutionnalisation (de la protection) de l'environnement a conduit à l'établissement d'un droit constitutionnel à l'environnement dans 88 États, dans 65 autres la question écologique est présente dans les lois fondamentales, et ces dernières décennies, le climat est devenu une dimension nouvelle et autonome. La durabilité environnementale de l'IA est sur le point de connaître sa propre équation conceptuelle et juridique. De plus, plus de 350 tribunaux environnementaux et climatiques ont été créés dans plus de 50 pays et dans plus de 60 dispositions légales reconnaissent le droit des citoyens à l'accès à l'information environnementale.

On peut également ajouter que à « l'ère écologique », plus de 1100 traités internationaux sur le sujet ont été signés, des lois-cadres ou des codes pertinents ont été élaborés et adoptés, diverses structures institutionnelles (ministères, agences, etc.) de gouvernance écoclimatique ont été établies, mais sans que l'effectivité du droit de l'environnement et son efficacité n'atteignent un niveau suffisant. Divers facteurs contribuent à cet état inadéquat et à une situation difficile de l'État de droit environnemental : absence, insuffisance et coordination déficiente entre les acteurs concernés, faible capacité institutionnelle, manque d'accès à l'information pertinente, inadéquation de la société civile, etc.

Dans la continuité de certaines contributions fondatrices de la CIDCE à la réponse aux enjeux de la protection de l'environnement, en particulier la transformation des ODD en réalité concrète et l'utilisation d'indicateurs juridiques en droit comparé à cet égard, la troisième édition des Colloques internationaux de droit de l'environnement est consacrée au thème de *L'effectivité du droit international et comparé de l'environnement et l'indicateurs juridiques* et vise à soulever et à trouver des réponses à des questions telles que : évaluation environnementale – entre concept, exigences et évaluation ; indicateurs juridiques – pourquoi, comment ?; expériences nationales ; évaluation de la protection juridique de l'environnement et IA : quelle équation ?...

PROGRAMME

MARDI, LE 16 JUIN

9:00–9:30 Enregistrement des participants

9:30 Ouverture des travaux du Colloque

- Prof. Mircea Duțu, Président de l'UEB
- Prof. Michel Prieur, Président du CIDCE

10:00 Session I: L'effectivité du droit de l'environnement : entre le concept et les exigences

Modérateur: Mircea Duțu

– *L'effectivité du droit de l'environnement dans une société en crise*

- Mircea Duțu, professeur, Président de l'UEB;

– *Mesurer l'effectivité. Les indicateurs juridiques: pourquoi, comment?*

- Michel Prieur, Président du CIDCE;

– *Société civile et reddition de compte grâce aux indicateurs juridiques*

- Alfredo Pena Vega, Enseignant-chercheur, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, Centre Edgar Morain/EHESS –CNRS

12:00–13:00 Pause déjeuner

13:00–16:00 Session II: Des indicateurs juridiques au service du développement durable

Modérateur: Mircea Duțu

– *Les indicateurs juridiques et les ODD*

- Michel Prieur, Président du CIDCE;

– *ODD 14 au Brésil*

- Carina Costa de Oliveira, Université de Brasilia;

– *ODD 14 en Chine*

- Fei Mo, Beijing University;

– *L'expérience tunisienne*

- Leila Chikahoui, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage

– *L'expérience portugaise*

- Alexandra Aragão, Université de Coimbra, Portugal.

MERCREDI, LE 17 JUIN

9:00–12:30 Session III: Hypostases et évolutions

Modérateur: Michel Prieur

– *Les indicateurs juridiques et les zones humides (Ramsar)*

- Michel Durousseau, ancien directeur du Conservatoire des espaces naturels d'Alsace, vice-président de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)

– *Les indicateurs juridiques et la pollution des mers*

- Lucie Brouwer, docteur en droit, expert en droit maritime, CIDCE

- *L'évaluation de l'effectivité de la stratégie méditerranéenne de développement durable*
 - Julien Prieur, docteur en droit, expert en développement durable, CIDCE
- *Convention d'Aarhus et indicateurs juridiques*
 - Laurent Vassalo, docteur en droit, CIDCE
- *Effectivité du droit à l'information environnementale. Le rôle de l'IA*
 - Andrei Duțu-Buzura, maître de conférences, Faculté de Droit, UEB
- *Mesurer l'effectivité du droit de l'environnement en Roumanie. Expériences en droit comparé et perspectives nationales*
 - Gabriel Manu, maître de conférences, recteur de l'UEB
- *L'intelligence artificielle et l'évaluation de la protection juridique de l'environnement*
 - Marie Bonnin, Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc
- *Les indicateurs juridiques et l'adaptation au changement climatique*
 - Mircea Duțu-Buzura, chargé de cours, docteur en droit, Faculté de Droit, UEB.

12:30–13:00 Conclusions

- Prof. Mircea Duțu, Président de l'UEB;
- Prof. Michel Prieur, Président du CIDCE

Comité scientifique :

- Prof. Mircea Duțu, Président de l'UEB ;
- Prof. Michel Prieur, Président du CIDCE ;
- Prof. Daniela Marinescu, Université de Bucarest ;
- Prof. Alexandra Aragão, Université de Coimbra, Portugal.

Comité d'organisation:

- Gabriel Manu, maître des conférences;
- Andrei Duțu-Buzura, maître des conférences;
- Angelica Cobzaru, maître des conférences
- Mircea. M. Duțu-Buzura, chargé de cours;